

*Communiqué - Ville de Scotstown*

*Suivant la publication de l'article intitulé " Partenariat de 5 municipalités pour le ramassage des ordures" parut dans le journal régional Le Haut-Saint-François en date du 6 décembre 2022, la Ville de Scotstown souhaite clarifier son contenu et les propos tenus par Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire en poste au moment de la parution de celui-ci.*

*La décision de ne pas renouveler le contrat de cueillette des matières résiduelles du prestataire de services en 2022 s'inscrivait dans une réflexion liée à des enjeux stratégiques municipaux et à la réorganisation régionale de la gestion des matières résiduelles.*

*Ces aspects constituaient les seuls motifs justifiant cette décision.*

*La Ville de Scotstown et Monsieur Désilets tiennent à souligner que l'entreprise Services sanitaires Denis Fortier Inc. a toujours honoré ses engagements contractuels et s'excusent auprès de l'entreprise Services sanitaires Denis Fortier Inc. de toute confusion ou malentendu que le contenu de cet article aurait pu engendrer.*

*Scotstown, le 5 novembre 2025*